

Compte rendu de la réunion du Comité Exécutif de l'AILC 12-13 janvier 2021, en visioconférence (pour cause de pandémie)

En raison des modalités de la réunion, qui se tient par visioconférence organisée à partir de Princeton, et pour permettre la plus grande participation possible malgré les décalages horaires importants, les sessions ont été réduites à 2h chaque jour, entre 9h30 et 11h30 (EST). En conséquence et pour que la discussion soit la plus efficace possible durant ces deux séances de deux heures, un vote électronique s'est tenu avant les réunions en visioconférence et après diffusion aux membres du comité exécutif de l'ensemble des rapports reçus en date du 15 décembre 2020. Les rapports de la Présidente, des secrétaires, des trésoriers, des comités de recherche ont tous été approuvés (les questions financières concernant CHLEL et la demande de transformation du statut du comité « Raisonement scripturaire et littérature comparée » ayant été exclues du vote et restant à débattre). Concernant le développement du site, de la lettre d'information et de la liste des membres, le rapport soumis par Lucia Boldrini a été approuvé ainsi que sa demande de financement : l'ensemble des votants a exprimé sa reconnaissance et ses remerciements à Lucia Boldrini et à Katharina Herold pour l'extraordinaire travail accompli. Concernant le journal *Recherche littéraire/Literary Research*, le rapport de Marc Maufort est approuvé (la demande de financement jusqu'en 2022 l'avait déjà été en juin). La réponse à la question soumise au vote concernant à la fois la reconduction du contrat avec Peter Lang dans les mêmes termes financiers pour la période 2023-2025, le renouvellement du mandat de directeur de publication de Marc Maufort pendant cette période et sa proposition de transformer le fonctionnement du journal en instaurant un système d'évaluation des articles par les pairs, est unanimement positive et l'ensemble des votants exprime son admiration et sa reconnaissance pour l'ampleur de la transformation qu'a réalisée Marc Maufort en faisant de *RL / LR* un vrai journal avec des standards et une qualité scientifiques.

Session du 12 janvier 2021

Présents virtuels (au moment où la photo de l'écran a été prise) : Sandra Bermann, E.V. Ramakrishnan, Nicole Bergman, Helena Buescu, Stefan Buchenberger, Marie-Thérèse Abdelmessih, Takayuki Yokota-Murakami, Roberto Vecchi, Anne Tomiche, Liedeke Plate, Massimo Fusillo, Matthew Reynolds, Robert Gafrik, Karen-Margrethe Lindskov Simonsen, Stefan Helgesson, Paulo Horta, Tracy Lassiter, Kitty Millet, Adelaide Russo, Chandra Mohan, Haun Saussy, Lucia Boldrini, Isabel Gomez, Marko Juvan, Oana Fotache, Marc Maufort, Noriko Hiraishi, Ipshita Chanda, Toshiko Ellis, ZHANG Hui, Yang Huilin, Marcio Seligmann-Silva, Adam Kola, Wendy Belcher, Suzanne Nalbantian, Marina Grishakova, William Spurlin, Yougmin Kim, Mads Rosendhal Thomsen, Kathy Komar, Rita Schmidt

La session commence à 9h30 (EST). Sandra Bermann, présidente de l'AILC, accueille les participants et remercie Massimo Fusillo et Mirko Lino pour leurs efforts pour organiser la réunion en ligne à partir de l'Aquila. Elle remercie également Nicole Bergman qui, suite aux difficultés rencontrées à l'Aquila, a organisé la rencontre virtuelle à partir de Princeton et dont

l'aide tout au long des deux sessions, pour enregistrer les présences et les votes, est très précieuse.

Sandie Bermann explique les procédures pour que, malgré la durée réduite des sessions, la discussion puisse avoir lieu dans les meilleures conditions possibles : il n'y aura aucune lecture de rapport, l'ordre du jour est constitué par une série de questions à débattre, aucune prise de parole ne doit dépasser 3 minutes.

1. Questions financières : budget et membres

Sandie Bermann expose la situation. Les rentrées financières de l'AIRC viennent exclusivement des cotisations des membres. Or ces cotisations sont en baisse : la pandémie n'est pas la seule cause. La cause principale est la réticence de plus en plus grande de certaines associations nationales à payer leur cotisation à adhérer à l'AIRC, réticence qui tient aux interrogations des associations membres sur l'utilité même de leur adhésion à l'AIRC. Qui plus est, quasiment toutes les activités qui permettraient d'associer les associations nationales aux activités de l'AIRC demandent de l'argent.

Sandie Bermann donne ensuite la parole aux trésoriers. Noriko Hiraishi, trésorière pour l'Asie-Pacifique, fait part du paiement de la cotisation indienne et de celle encore à venir mais confirmée de la Chine et de Corée. Adelaide Russo, trésorière pour les Amériques, dit l'importance d'avoir une liste des membres de l'ACLA. A propos de l'ACLA qui, à ce jour, refuse de renouveler son adhésion à l'AIRC, Sandie Bermann indique qu'elle-même, Haun Saussy et Kathy Komar vont rencontrer l'ACLA pour essayer de les convaincre de rester membres de l'AIRC. Ils proposeront un accord financier en vertu duquel l'ACLA paierait 1000 euros par an sous forme de cotisation de groupe et, de plus, accepterait que le site internet de l'Association inclue sur son formulaire d'adhésion, une case dans un menu déroulant qui permettrait de proposer une option d'adhésion individuelle à l'AIRC. Paulo Horta indique que l'ACLA avait, dans le passé, suggéré un droit de regard sur une partie de leur contribution financière (par exemple, sur 1000 euros reçus de l'ACLA, 500 euros pourraient aller à un prix pour lequel AIRC et ACLA seraient associées). L'idée pourrait être étendue au-delà de l'ACLA.

La discussion s'élargit au-delà des relations entre l'AIRC et l'ACLA. Helena Buescu pose la question de l'adhésion de BCLA. Matthew Reynolds souligne qu'au-delà d'un accord financier, c'est aussi le contenu de la relation qui doit être repensé : ce qui pose problème, c'est l'absence de représentation des associations nationales en tant que telles dans l'AIRC alors que ce sont les sources de financement. Le problème est à la fois de structure et d'organisation. L'AIRC devrait être plus tournée vers les associations nationales et celles-ci devraient être représentées dans l'AIRC. Sandie Bermann répond que la fonction du nouveau Comité « Associations Nationales Plus » (NAPLus) est précisément de travailler à resserrer les liens entre l'AIRC et ses associations membres. Les travaux du comité ont été retardés du fait de la démission de son président, mais ils vont reprendre. Kathy Komar rappelle que deux mesures ont déjà été discutées : inviter les présidents d'associations nationales aux réunions du comité exécutif et procéder à des échanges réciproques de sessions ou tables rondes lors des congrès ou conférences nationales. Marie-Thérèse Abdelmessih souligne l'importance d'accepter les adhésions individuelles car de nombreuses parties du monde n'ont pas d'associations nationales (ex : Iran). Kitty Millet souligne que les membres des comités de recherche devraient servir de relais pour diffuser, autour d'eux et via leurs réseaux,

l'importance d'adhérer à l'AILC. Lucia Boldrini intervient pour indiquer que les adhésions individuelles sont souvent peu rentables du fait des frais bancaires qui sont prélevés. Elle suggère de mettre en place des adhésions individuelles de 3 ans. Elle ajoute qu'une autre cause de la chute du nombre de membres tient aux conséquences des transferts de comptes d'un trésorier à l'autre : ces transferts prennent du temps et il en résulte des périodes pendant lesquelles les relations avec les associations nationales sont interrompues, et elles ont ensuite besoin d'être reconstruites. Lucia Boldrini suggère qu'un tuilage soit mis en place entre les mandats des trésoriers avec une période de superposition de leurs durées.

Roberto Vecchi, trésorier pour l'Europe et l'Afrique, se dit très préoccupé. Les rentrées financières sont inférieures aux dépenses. Il souligne l'importance de trouver un équilibre entre entrées et dépenses.

Sandie Bermann clôt la discussion sur ce premier point de l'ordre du jour, en rappelant que les ressources financières sont partagées entre les trois comptes gérés par les trois trésoriers (il s'agit d'un seul compte AILC global) et que l'enjeu et l'objectif sont donc d'une part de trouver une meilleure répartition entrées/dépenses et d'autre part de donner plus de raisons aux associations nationales de vouloir cotiser.

2. Comités de recherche

Propositions du Comité de développement et de projets :

Matthew Reynolds, président du nouveau « Comité de développement et de projets », revient sur son rapport. Toutes les propositions du rapport visent à permettre de décrire les pratiques de l'AILC et de ses comités de recherche de façon très transparente. Dans ce contexte, et pour clarifier le fonctionnement des comités de recherche, il rappelle qu'il suggérait, dans son rapport, la possibilité de subventionner tous les comités de recherche. Etant donné les difficultés financières qui viennent d'être débattues, cette suggestion est plutôt une suggestion de principe, une aspiration. Et il comprendrait que le comité exécutif décide de repousser à plus tard la mise en œuvre effective de cette suggestion.

Karen-Margrethe Lindskov Simonsen, présidente du comité d'Histoire Comparée des Littératures en Langues Européennes (CHLEL), approuve l'idée que les critères de subvention des comités de recherche soient transparents et équitables. Elle comprend aussi que la situation financière de l'AILC est problématique. Mais, du point de vue de son comité, elle souligne que l'adoption des points 6 et 7 du rapport du « Comité de développement et de projets » poserait problème pour le fonctionnement de CHLEL. Le financement conditionné par la publication en accès libre signifierait que son comité ne pourrait plus être financé. Et un plafond de financement maximal de 1000 euros tous les trois ans rendrait les travaux du comité impossibles. Elle n'est pas favorable à ce que tous les comités soient financés à la même hauteur, et elle met en avant l'importance d'un soutien financier au comité d'histoire comparée des littératures en langues européennes, soulignant l'importance historique de ce comité dans l'AILC et le fait que les subventions financent les révisions linguistiques et le travail éditorial sur les textes écrits par des auteurs non anglophones.

Anne Tomiche se demande s'il ne conviendrait pas, avant de prendre des décisions sur quel financement accorder ou pas, d'établir un ordre de priorité des financements. Helena Buescu se dit d'accord et souligne qu'il s'agit de trouver un équilibre entre l'argent qui entre et celui qui sort, et que cette question se pose dans des termes nouveaux pour l'AILC dans la

mesure où de nouveaux besoins ont émergé (financement du site internet, aides aux jeunes chercheurs et chercheuses...).

Lucia Boldrini intervient pour indiquer que, si cela s'avérait nécessaire, elle pourrait faire deux propositions pour réduire les coûts de la gestion du site. D'une part, si cela s'avérait absolument nécessaire, on pourrait envisager de réduire le coût de l'administratrice/assistante : ce coût a augmenté cette année pour permettre la mise en place des listes de membres, qui n'a pas été finalisée. Katharina Herold n'a pas utilisé toutes ses heures et on pourrait, en dernier recours, réduire les 7h de l'actuel contrat à 6 ou 5h. Toutefois, il faut bien noter que ces heures qui n'ont pas été utilisées seront nécessaires pour la mise en place de la liste des membres et seront utilisées. Pour la suite, l'idée était, depuis le départ, qu'une fois les listes en place, il sera possible de réduire les heures à ½ journée par semaine. D'autre part, Lucia Boldrini évoque une seconde idée. L'Université de Goldsmiths propose aux étudiant.es la possibilité de faire des stages non rémunérés mais pour lesquels les étudiants reçoivent des crédits qui sont validés dans leur programme académique. Lucia suggère de mettre en place un tel stage étudiant.e pour la lettre d'information, la liste de membres, pour créer des formulaires pour les différents types de subvention, et tous les autres types de besoins pour la gestion du site.

Stefan Helgesson puis Kathy Komar convergent pour enjoindre à la prudence sur les dépenses financières jusqu'à ce que l'on ait une discussion plus large. Kathy Komar insiste sur l'importance de voir comment les trois comptes financiers peuvent fonctionner de façon globale pour permettre d'équilibrer le budget, et sur l'importance d'une grande transparence sur les modalités de demande de financements.

La motion pour différer les décisions financières jusqu'à ce qu'une analyse précise de la situation globale ait été menée est adoptée à l'unanimité.

Demande du Comité « Raisonement scripturaire et littérature comparée » pour devenir un comité permanent.

Matthew Reynolds, au nom du « Comité de Développement et de Projets », n'a pas d'objection. Une discussion s'engage. Lucia Boldrini fait remarquer qu'à la lecture du rapport, un certain nombre d'activités mentionnées ne semblent pas relever clairement du « raisonnement scripturaire » et semblent concerner plus largement les échanges et relations entre la Chine et les autres pays. Lucia Boldrini pose donc la question de savoir si le nom du comité est bien adapté : si l'enjeu du comité est de placer la Chine dans ses relations avec le reste du monde, peut-être conviendrait-il de choisir un intitulé plus approprié. Par ailleurs elle se dit préoccupée par le sinocentrisme du comité à qui il avait été suggéré, lors du précédent rapport, de s'ouvrir plus largement. Yang Huilin répond qu'il faut entendre « raisonnement scripturaire » dans son sens religieux : le comité regroupe des chercheurs et chercheuses en études religieuses. Il s'agit, pour le comité, d'inscrire le raisonnement scripturaire au sein de la littérature comparée. Haun Saussy intervient pour rappeler que, depuis la mise en place de ce comité, la question de son ouverture est posée et depuis le début le comité exécutif a recommandé un élargissement et une ouverture au-delà de la Chine. Haun Saussy recommande l'ouverture non seulement à des collègues travaillant hors de Chine mais également à des collègues travaillant sur d'autres traditions religieuses.

Est adoptée à l'unanimité la motion pour différer jusqu'en juin, après lecture d'un nouveau rapport du comité, la décision sur son devenir en tant que comité permanent. Le

comité exécutif recommande d'inclure dans le comité des membres travaillant sur d'autres traditions religieuses et dans d'autres localisations que celles représentées dans le comité.

3. ECARE et Travel Grants

Sandie Bermann résume les nombreux efforts faits en direction des jeunes chercheurs et chercheuses. Une place spécifique leur est faite dans le prochain Congrès (Tbilisi, 2022). La conférence « Global Publishing and the Making of Literary Worlds » (4-6 juin, Princeton 2021) est organisée tout spécifiquement à leur intention et leur permettra d'avoir des contacts directs avec les plus prestigieuses presses. Sandie Bermann souligne que la question des bourses est très importante, et ce d'autant plus que leur absence était un reproche explicite de l'ACLA et BCLA. Etant donné la situation financière, elle suggère que même s'il faut les réduire pour le Congrès 2022, on envisage quand même un ou deux financements, fussent-ils modiques. Enfin, trois prix sont mis en place :

- Un prix de la meilleure communication au Congrès par un doctorant.e, prix qui inclurait la publication sous forme d'article dans *Recherche littéraire*. L'article pourrait être écrit en anglais, en français ou dans la langue du pays accueillant le Congrès.
- Un prix pour subvention à la publication d'un premier livre. Il ne s'agirait pas de financer l'intégralité de la publication, mais d'offrir une petite somme.
- Un prix de traduction, pour lequel les associations nationales pourraient être directement impliquées et qui soulignerait la dimension et le travail plurilinguistiques des jeunes chercheurs et chercheuses en littérature comparée.

Les prix, même avec des montants modiques, sont très précieux pour leur valeur symbolique.

Helena Buescu, qui préside le Comité pour les bourses d'aide à la mobilité (Travel Grants Committee), indique que son rapport a été fait sans connaissance de la situation financière générale. Les propositions de subventions sont donc à lire comme des aspirations. Etant donné la situation financière, et étant donné la priorité à donner aux jeunes chercheurs et chercheuses, Helena suggère même une fusion entre ECARE et le comité qu'elle préside, sous l'égide de ECARE. Les statuts qui ont été rédigés pour le Comité pour les bourses d'aide à la mobilité seraient sans objet et pourraient être inclus dans les statuts de ECARE.

A propos du prix de traduction, Isabel Gomez, présidente du comité de traduction, se dit très favorable à ce prix et souligne que le comité sur la traduction pourra être une ressource pour constituer le jury. Marie-Thérèse Abdelmessih souligne, à propos du prix de traduction, qu'en matière de traduction il ne s'agit pas seulement d'expertise en langues mais aussi de « politique de la traduction ». E.V. Ramakrishnan souligne la complexité des questions de traduction dans le contexte de l'Inde.

A propos des bourses d'aide aux déplacements, Kathy Komar rappelle qu'elles ont été données dans le passé à des membres venant de pays financièrement défavorisés, pas seulement à des jeunes chercheurs et chercheuses. La fusion des deux comités supprimerait la possibilité de financer des membres, pas forcément jeunes chercheurs ou chercheuses mais venant de pays financièrement défavorisés. Kathy Komar suggère de créer un Fonds pour financer l'ensemble des prix. Elle offre, pour démarrer ce Fonds, une contribution de 5000 dollars. L'ensemble des membres du comité exécutif présents remercie Kathy Komar pour son idée et pour son extraordinaire générosité.

Sandie Bermann propose la constitution d'une Force d'Intervention pour les Finances et les relations avec les Associations Nationales (« Taskforce Committee on Finances and National Associations »). Il s'agira d'un groupe de travail dont l'objectif sera, en vue de soumettre un premier rapport en juin 2021, d'une part de faire le bilan de la situation financière en hiérarchisant les priorités financières de l'AILC, de donner une vue d'ensemble des besoins, et d'autre part, en matière de relations avec les Associations nationales, de travailler avec les membres des associations nationales pour consolider les relations. Kathy Komar, présidente du Comité des Structures, Lucia Boldrini et Liedeke Plate constitueront ce comité.

A propos de la fusion entre ECARE et le comité pour les Bourses d'Aide à la Mobilité, Lucia Boldrini insiste, comme Kathy Komar, sur le fait que les subventions doivent pouvoir concerner des collègues de pays défavorisés. Par ailleurs, elle s'interroge sur le risque de conflit d'intérêt en cas de fusion : les membres jeunes chercheurs et chercheuses les plus actifs et actives pourraient être à la fois celles/ceux qui demanderaient les aides à la mobilité et celles/ceux qui les décerneraient.

Sandie Bermann suggère deux solutions possibles : soit créer un sous-comité pour les bourses d'aide à la mobilité à l'intérieur d'ECARE soit maintenir les deux comités séparés tout en laissant le Comité d'aide à la mobilité en pause pour l'instant en l'absence de visibilité sur la situation financière. Elle ajoute que les prix ne seraient pas décernés par ECARE en tant que tels mais par un comité ad hoc spécifique. William Spurlin n'a pas de position arrêtée sur la fusion et laisse au comité exécutif le soin de décider. Il confirme que les demandes de bourses comme les propositions pour les prix seront évaluées par un comité ad hoc.

Sandie Bermann diffère au lendemain la fin de la discussion et un éventuel vote pour décider des modalités d'organisation entre ECARE et le comité pour les Bourses d'aide à la mobilité.

A la demande de Paulo Horta, il est décidé que les votes auront désormais lieu sous forme d'envois privés à Nicole Bergman et non sous forme d'envois à tout le monde. La session se termine à 11h30 (EST).

Session du mercredi 13 janvier 2021

Présents virtuels (au moment où la photo de l'écran a été prise) : Sandra Bermann, E.V. Ramakrishnan, Nicole Bergman, Helena Buescu, Marie-Thérèse Abdelmessih, Takayuki Yokota-Murakami, Roberto Vecchi, Anne Tomiche, Liedeke Plate, Massimo Fusillo, Matthew Reynolds, Robert Gafrik, Karen-Margrethe Lindskov Simonsen, Stefan Helgesson, Paulo Horta, Tracy Lassiter, Kitty Millet, Adelaide Russo, Chandra Mohan, Haun Saussy, Lucia Boldrini, Isabel Gomez, Marko Juvan, Oana Fotache, Marc Maufort, Noriko Hiraishi, Ipshita Chanda, Toshiko Ellis, ZHANG Hui, Yang Huilin, Marcio Seligmann-Silva, Adam Kola, Suzanne Nalbantian, Marina Grishakova, William Spurlin, Yougmin Kim, Mads Rosendhal Thomsen, Kathy Komar, Rita Schmidt, Isabel Gil, Robert Young

La session est ouverte par Sandie Bermann à 9h30 (EST). Avant de reprendre l'ordre du jour, plusieurs questions sont abordées ou reprises :

La lettre d'information :

Lucia Boldrini indique que la lettre d'information du 15 janvier sera légèrement retardée. Elle demande aux comités qui ont une date limite dans les 3 mois à venir de le signaler au plus vite pour que cela puisse apparaître dans la lettre d'information.

Les relations entre ECARE et le comité de bourses d'aide à la mobilité :

Les deux comités, contactés par Sandie Bermann depuis la session de la veille, préfèrent rester séparés. La situation reste donc inchangée et ils travailleront de concert. Les statuts du comité de bourses d'aide à la mobilité préparés par Helena seront examinés en juin. Sandie Bermann pose la question de savoir s'il faut prévoir des bourses d'aide à la mobilité pour les jeunes chercheurs et chercheuses en vue du Congrès de Georgie. Dans l'affirmative, quelle enveloppe faut-il envisager pour ces bourses : 2000 à 3000 euros ?

La discussion s'engage. Des propositions sont faites pour mettre en place un financement par donations ou encore un menu déroulant dans le formulaire d'inscription au congrès de Georgie, afin que les participants qui le souhaitent puissent contribuer.

La motion proposant de différer la décision jusqu'en juin et jusqu'à ce que la Force d'intervention, en concertation avec les trois trésoriers, ait fait un état des lieux de la situation de sorte qu'une décision puisse être prise sur les bourses d'aide à la mobilité est adoptée à l'unanimité.

Helena Buescu indique que son rapport pour juin ne pourra pas être différent de celui qu'elle a rendu en décembre. Elle demande qu'en juin on puisse voter sur les propositions de son rapport car aucune réponse n'a pu être apportée aux différentes questions soulevées par son rapport.

Fonds pour un Comité des Prix :

Sandie Bermann remercie Kathy Komar pour les 5000 euros qu'elle donne pour démarrer le financement d'un Comité des Prix. Ce seront des prix spécifiquement réservés aux jeunes chercheurs et chercheuses. Kathy Komar souhaite en effet qu'un fonds puisse être consacré à cela ; elle veut lancer le mouvement pour que les donations constituent un fonds durable. Paulo Horta pose la question des modalités de paiement pour des sommes modestes : est-ce que Paypal est une option ? ou quelle modalité trouver pour ne pas payer de frais bancaires exorbitants ? La question sera soulevée avec les trésoriers pour trouver les modalités de paiement les plus économiques. Sandie Bermann demande à Kathy Komar de travailler avec les trésoriers à la mise en place de ce fonds.

Grâce au financement de Kathy Komar, la création de ce Fonds pour les prix pourra être annoncée dès le Congrès 2022. Le comité ECARE et William Spurlin doivent réfléchir aux annonces qu'ils feront, au périmètre des prix dont ils annonceront la création et aux critères de sélection. William Spurlin pense que ECARE pourrait proposer un projet pour définir des critères et des montants de prix. Il s'agirait d'abord des trois prix mentionnés lors de la session du 12 janvier. Il ajoute qu'il souhaiterait une plus grande représentation de jeunes chercheurs et chercheuses dans le comité et un lien avec le site qui a été mis en place par l'une des jeunes chercheuses du comité.

La motion confiant à William Spurlin et à ECARE le soin de présenter en juin un projet (prix, montants et critères) est votée à l'unanimité.

Financement du site et création des listes de membres

A propos du financement du site et des pistes évoquées le 12 janvier par Lucia pour réduire les coûts, Sandie Bermann rappelle que le rapport de Lucia Boldrini avait été voté avant même la réunion. Elle suggère d'en rester à ce qui a été voté en termes de budget de financement, pour que Lucia puisse établir les listes de membres ; et elle demande à Lucia Boldrini d'explorer les possibilités de stages pour les étudiant.es. On attend donc jusqu'en juin pour éventuellement modifier le contrat de l'administrateur ou administratrice du site, une fois que les listes seront établies.

A propos de la demande financière du Comité CHLEL :

Karen-Margrethe Lindskov Simonsen indique que 6000 euros sont dûs à CHLEL et n'ont pas été payés. Elle demande, de plus, 2000 euros pour un nouveau volume de la série, ce qui correspond à un montant récurrent que le comité reçoit.

La discussion s'engage. Paulo Horta considère qu'il faut séparer les deux questions. Anne Tomiche est d'accord et considère qu'aucune décision financière sur un nouveau financement (2000 euros) ne peut être prise avant l'évaluation globale de la situation par la Force d'intervention. Kathy Komar, tout en étant sensible à la demande de financement, est, elle aussi, en faveur de différer la décision. Lucia Boldrini demande si le travail pour lequel la subvention de 6000 euros a été accordée a été fait et s'il y a donc un impayé ou bien si l'argent n'a pas été nécessaire et que le travail a été fait. Karen-Margrethe Simonsen répond que les intéressé.es n'ont pas encore demandé l'argent parce que les projets ont été retardés. Elle souligne qu'elle ne s'est rendu compte que tout récemment de ce problème. Elle est prête à demander un montant moins élevé que 6000 euros. Massimo Fusillo rappelle l'accord sur le long terme entre le comité et les Presses John Benjamins, grosse maison d'édition traditionnelle dont les coûts sont importants. Il souligne que le financement de CHLEL par l'AILC est un financement récurrent de longue date. Karen-Margrethe Simonsen précise que les subventions ne vont pas aux Presses Benjamin mais au travail éditorial de révision et correction linguistiques. Le comité ne demande de subvention à l'AILC que quand il n'a pas d'autre source de financement.

La motion proposant que Karen-Margrethe Simonsen consulte les trésoriers, que l'on ait les conclusions de la Force d'intervention et que l'on attende donc juin pour décider sur les deux questions, est adoptée à l'unanimité.

4. Congrès de l'AILC :

Congrès 2022 en Géorgie :

Sandie Bermann se félicite que la mise en place du Congrès avance très bien et que le dialogue avec les collègues de Géorgie soit très constructif. Elle remercie Anne Tomiche pour le rôle d'intermédiaire qu'elle a joué dans le processus et lui donne la parole pour synthétiser les questions soulevées par les membres du comité exécutif dans leurs réponses électroniques au rapport géorgien. Pour conseiller au mieux les organisateurs et organisatrices du Congrès dans la mise en place des activités et sessions pour jeunes chercheurs et chercheuses,

recommandées par le Comité de programmation, Anne Tomiche suggère de mettre directement en relation le Comité d'organisation géorgien et ECARE. William Spurlin est d'accord. Anne Tomiche demande s'il ne faudrait pas que le Comité d'organisation prévoie et annonce des tarifs spécifiques pour le cas où le Congrès devrait avoir lieu en ligne, en tenant compte évidemment que ces tarifs devraient être bien moins élevés que les tarifs pour un Congrès en présentiel. Paulo Horta, qui pense que des frais d'inscription pour un congrès en ligne devraient être moins élevés que pour être un congrès en présentiel, souligne aussi qu'il faut que le Comité d'organisation géorgien indique la date à laquelle il confirmera si le Congrès aura lieu en présentiel ou en ligne. Concernant l'adhésion à l'AILC pour participer au Congrès, elle a toujours été obligatoire, même si, jusqu'à ce que les listes de membres soient établies, elle est très difficile à contrôler. On pourra demander aux collègues géorgiens d'inclure une case à cocher sur le formulaire d'inscription pour que les futur.es participant.es indiquent s'ils sont bien membres de l'AILC et que, dans le cas où ils ne le seraient pas, ils paient leur cotisation individuelle. Enfin, du fait des circonstances sanitaires, l'ouverture du site du Congrès est légèrement différée : le comité organisateur nous adressera, pour commentaires, un accès au site le 15 février et l'ouverture à l'ensemble du public est prévue pour le 1^{er} mars.

Futurs congrès

Sandie Bermann présente la situation. Il n'y a pas encore eu d'appel à propositions pour organiser le Congrès 2025. Une manifestation d'intérêt émane d'Abu Dhabi. Elle vient d'une entreprise commerciale. Nous n'avons pas inclus dans le Guide à destination des futurs organisateurs et organisatrices le fait que le Congrès doit être organisé par une Université. C'est la politique qui a toujours été adoptée par l'AILC. Faut-il la poursuivre et la formuler dans le Guide.

Stefan Helgesson se dit en faveur de poursuivre cette politique. Il souligne qu'il faut aussi une politique de rotation dans la localisation géographique des Congrès. Sandie Bermann répond que l'AILC est dépendante des propositions reçues. Isabel Gil rappelle qu'en principe les localisations géographiques des Congrès doivent tourner et qu'il est important d'avoir un appel ouvert. Car, d'un point de vue pragmatique, il faut avoir conscience de la résistance des universités à se lancer dans une telle organisation. Il faudrait pouvoir fournir une liste de contacts dans les départements de littérature comparée des différents pays. Helena Buescu rappelle que la conférence de Pretoria en Afrique du Sud comme celle de Rio au Brésil ont eu lieu grâce à la présence d'un membre du comité exécutif qui était à Pretoria ou à Rio. Elle suggère donc d'avoir dans le comité exécutif des représentants d'Afrique. Robert Young se dit favorable aux congrès dans toutes les localisations du monde, mais attire l'attention sur l'importance de prendre en compte le nombre de participants susceptibles de participer en fonction de la localisation géographique, et il suggère d'éviter d'organiser des congrès là où il n'y a que très peu de comparatistes susceptibles de venir. Lucia demande s'il faut publier un « appel à manifestation d'intérêt » dans la liste de diffusion et sur le site ? Et faut-il rendre public le Guide en le publiant sur le site ou bien faut-il attendre les manifestations d'intérêt pour le fournir à ceux qui les auront exprimées ? Sandie Bermann suggère que puisqu'il faut, de toute façon, revoir un peu le Guide, il vaut mieux attendre les révisions avant une mise en ligne coïncidant avec la parution de la prochaine lettre d'information. En tout état de cause, Lucia Boldrini souhaiterait qu'on n'attende pas juin.

E.V. Ramakrishnan revient à la question de savoir si l'organisation doit être prise en charge par une université et dit qu'il pense qu'il faut s'en tenir à ce modèle plutôt qu'à un

modèle commercial. Il insiste sur la présence d'auteurs et autrices, de chercheurs et de chercheuses locaux et régionaux dans les congrès.

La motion proposant de maintenir l'exigence de présence d'une université comme organisatrice des Congrès et de l'inscrire dans le Guide est adoptée à l'unanimité moins une voix.

Helena Buescu rappelle que le choix de la localisation revient à la première Assemblée Générale du Congrès précédant celui pour lequel une localisation est proposée. Le comité exécutif fait une recommandation et c'est l'Assemblée Générale qui décide.

5. Comité de Nominations

Isabel Gil, présidente du comité, fait le point sur les procédures mises en place par le comité pour procéder à la constitution de la liste de candidats soumise au vote lors du prochain Congrès. Le comité est composé à la fois par des comparatistes qui ont une longue expérience de l'AIRC et par des membres plus récents de l'AIRC. Le Comité va consulter les membres du comité exécutif qui ont le droit de vote ainsi que d'autres comparatistes, du comité exécutif et hors du comité exécutif, pour réunir des suggestions de noms de possibles candidat.es. Les critères de composition de la liste des candidat.es sont : la pertinence des travaux pour le domaine comparatiste, l'articulation entre tradition et innovation, la diversité à l'intérieur du domaine scientifique représenté et aussi la diversité (de genre, d'origine géographique, d'âge...) des membres de la liste. L'idée est d'avoir une liste pour une discussion en juin. Isabel Gil suggère que la liste introduise toujours, quelle que soit la position, au moins deux noms, de la position de président.e à celle de membre du comité exécutif.

Une discussion s'engage. Il est rappelé que la liste proposée par le comité de nomination peut être allongée car n'importe quel membre de l'AIRC peut être candidat.e à condition d'être soutenu.e par 7 autres membres. Il faudra diffuser l'information sur les modalités de la procédure pour devenir candidat.es, pas dans la toute prochaine lettre d'information mais dans la suivante. Helena Buescu souligne que le règlement interne du Comité de Nomination stipule qu'un seul nom doit figurer pour la position de président. Elle indique qu'une modification de statuts doit passer par l'AG et non par l'EC. Lucia Boldrini précise qu'une révision des statuts passe par l'AG ; une révision du règlement intérieur est proposée par le comité et approuvée par le comité exécutif. Isabel Gil lit le règlement intérieur qui indique qu'il faut un nom pour chacune des positions de l'équipe de direction et au moins un nom pour les positions de membres du comité exécutif. De fait, les deux dernières listes proposées en 2019 et en 2016 contenaient plus de candidat.es aux positions de vice-président.es que de positions. Sandie Bermann en déduit qu'il faut clarifier le règlement intérieur (Lucia Boldrini indique que le règlement intérieur n'est pas sur le site de l'AIRC précisément parce qu'en attente d'être revu) et reprendre la discussion en juin. La suite de la discussion est donc remise à juin.

6. Colloque jeunes chercheurs et chercheuses à Princeton en juin

Sandie Bermann est désolée d'informer le comité exécutif qu'en raison de la pandémie il n'y aura pas de possibilité d'inviter qui que ce soit en personne à Princeton pour le colloque à destination des jeunes chercheurs et chercheuses organisé début juin et intitulé « L'édition à l'échelle mondiale et la création de mondes littéraires : médias, migration et traduction »

(« Global Publishing and the Making of Literary Worlds: Translation, Media and Mobility »). Malgré les difficultés d'organisation liées à la crise sanitaire, le colloque se présente bien. Sandie Bermann remercie Paulo Horta qui a eu l'idée de rapprocher, à l'occasion de ce colloque, le monde de l'édition et le monde universitaire. Les jeunes chercheurs et chercheuses pourront bénéficier de consultations individuelles (virtuelles) avec des éditeurs qui réagiront à l'argumentaire d'un futur ouvrage que les jeunes chercheurs et chercheuses auront préalablement soumis, et qui leur prodigueront des conseils quant à la présentation de l'ouvrage. Lucia inclura une annonce dans la prochaine lettre d'information. Sandie Bermann rappelle que le colloque peut accueillir jusqu'à 200 participants, qu'il reste encore des places et qu'il faut diffuser l'information : le colloque est entièrement gratuit. Paulo Horta rappelle que la date limite pour les argumentaires d'ouvrage est le 15 février et qu'il faut donc que l'information circule rapidement. Marie-Thérèse Abdelmessih demande s'il sera possible pour des doctorant.es d'être de simples auditeurs et auditrices, et d'assister sans participer. Sandie Bermann répond que les participants doivent tous avoir fait une proposition de livre ; mais la conférence sera enregistrée et diffusée.

7. Question des langues de l'AILC :

L'AILC a deux langues officielles : le français et l'anglais. A ces deux langues officielles s'ajoute la langue locale du pays où a lieu le congrès. La question est celle de réfléchir à des modalités d'inclusion d'autres langues dans notre travail de l'AILC. La question s'est posée au moment de la mise en place du Comité d'études africaines. Lucia Boldrini avait alors proposé que les comités puissent présenter toutes les informations qui leur semblent utiles dans des langues diverses de leur choix qu'ils jugent pertinentes. Il suffit pour cela d'inclure sur le site et dans la page du comité, sous forme de lien, un document pdf dans la langue désirée.

A 11h30 (EST), Sandie Bermann clôt les deux sessions de visioconférences avec cette ouverture sur la question des moyens d'inclure plus de langues dans l'AILC, question à discuter en juin. Elle renouvelle ses remerciements à tous et toutes les participant.es et donne rendez-vous en juin pour la prochaine réunion du comité exécutif.

Compte rendu établi par Anne Tomiche
Le 17 janvier 2021